

Séance du 26 février 2019

Note : ces extraits de séance ne reflètent pas l'entièreté des débats et des discussions menés au cours de la séance. Ces extraits sont une synthèse des principales décisions prises. La documentation qui a précédé les débats n'est pas reproduite dans ces extraits. Les questions liées à des personnes particulières n'y figurent également pas.

PRÉSENTS : GILLES LAGUESSE, JOËLLE MOUTON, SÉBASTIEN STRADE, DOMINIQUE GALLETZ, BENOÎT WILTGEN, ELISA DURY, ROMAIN DEBLANDRE ET MICHEL PICALAUSA.

EXCUSÉS : DAMIEN MAQUET ET ANOUK COLBRANT

SÉANCE OUVERTE PAR GILLES LAGUESSE À 19H30

- ✓ Le Président et le Trésorier proposent une nouvelle structure organique de la LFBB avec la création d'une direction générale. Celle-ci serait composée d'un représentant de la Direction Technique (DT), d'un nouvel employé qui occuperait une fonction de Directeur Administratif et du Secrétaire général. Outre la gestion des compétitions de Ligue, ce nouvel employé serait chargé d'assurer la bonne gestion des dossiers administratifs de la Ligue, la coordination et le suivi des projets DT ainsi que l'élaboration du Plan-Programme pour chaque nouvelle olympiade.
Le profil souhaité ne correspondant pas à l'appel à candidature lancé fin janvier, le CA décide de relancer un nouvel appel à candidature avec un descriptif de fonction et une rémunération adaptés aux besoins identifiés.
- ✓ Anouk Colbrant se porte candidate pour le poste de directrice administrative, son mandat d'administratrice est temporairement suspendu jusqu'à la désignation officielle du nouvel employé. Son éventuel engagement au sein de la LFBB entraînerait obligatoirement une démission de sa part avec effet immédiat.
- ✓ Le permis de travail de l'entraîneur indonésien Indra Bagus Ade Chandra, qui a pour mission de qualifier nos joueurs du Top Sport pour les Jeux Olympiques de Tokyo en 2020, a été renouvelé pour une période d'un an.
- ✓ Les montants des plafonds des défraiements forfaitaires des volontaires ont été indexés au 1^{er} janvier 2019 : 34,71 €/jour (contre 34,04 en 2018) et 1.388,41 €/an (contre 1.361,23 € en 2018).
Nouveauté 2019 : le plafond annuel est porté à 2.549,90 € pour les catégories 'entraîneur', 'coach sportif' et 'arbitre sportif'.
- ✓ Approbation des comptes 2018 et budget 2019 présentés par le Trésorier, Damien Maquet. L'année 2018 se clôture sur un bénéfice de 15.470 EUR. Les prévisions pour 2019 font quant à elles état d'une perte de 28.100 EUR.
- ✓ Le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale des comptes du 22 mars 2019 une valeur de point inchangée à 1,50 EUR ainsi qu'une conversion des cotisations et des coûts de formation en points comme suit :
 - Compétiteur : 25 pts (filière libre : 33 pts)
 - Jeune : 17 pts (filière libre : 20 pts)
 - Récréant : 8 pts (filière libre : 10 pts)
 - Formation responsables interclubs : 23 pts
 - Formation arbitre / juge-arbitre : 80 pts
- ✓ Championnats de Belgique Para-badminton : 39 sportifs étaient engagés dans la compétition cette année dont six francophones et un seul affilié à la LFBB. Au vu du faible taux de

participation, la question de la pertinence d'encore organiser cet événement à l'avenir est posée. Deux pistes de réflexion sont envisagées :

- Une programmation en journée et en semaine. Ceci permettrait aux éducateurs encadrant ces sportifs de proposer cet événement à l'agenda de leurs activités.
 - Organisation d'une journée portes ouvertes en partenariat avec la LHF et un club engagé dans le handibad pour faire découvrir l'activité badminton aux pensionnaires d'instituts spécialisés.
- ✓ Réforme des classements : la LFBB est toujours en attente d'un retour de Badminton Vlaanderen sur les trois propositions de système qui lui ont été soumises.
Visual Reality n'a toujours pas répondu à nos demandes de faisabilité et de devis relatifs aux différents systèmes proposés.
- ✓ Le point sur les principales décisions prises lors du dernier CA FBB qui s'est tenu le 29 janvier 2019 (Gilles Laguesse, Joëlle Mouton, Benoit Wiltgen et Damien Maquet y représentaient la LFBB) :
- Une meilleure répartition des organisations des différents championnats de Belgique doit faire l'objet d'une réflexion.
 - Les joueurs participants à un tournoi BWF pourront dorénavant participer à leur championnat de Ligue qui se déroule la même semaine. Seul le meilleur des deux résultats sera retenu pour l'attribution des points au ranking.
 - Le gain de points sera désormais limité à 3.200 lors des championnats de Ligue, ceci afin de ne pas défavoriser les joueurs A des championnats BV qui évoluent dans des tableaux de plus petite taille.
 - Accord sur un budget de +/- 5.000 EUR alloué au dîner de gala qui sera organisé lors du Belgian International à l'occasion des 70 ans de la FBB. Ce montant sera pris dans les réserves de la FBB.
- ✓ Projet parrainage : à la demande de l'Adeps, la LFBB s'engage à trouver des clubs volontaires pour participer à un projet de parrainage qui consistera à (re)mettre au sport des personnes inactives en les accueillant et en les encadrant durant quelques mois au sein de leurs infrastructures.
- ✓ Le prochain CA est fixé au 02 avril 2019.

SÉANCE LEVÉE PAR GILLES LAGUESSE À 22H30